



DOMAINE : Élèves – Apprentissage

En vigueur le : 11 juin 2010

TITRE : Éducation environnementale

Révisée le :

*Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.*

## PRÉAMBULE

Le Conseil souscrit à la « Vision de l'éducation environnementale pour l'Ontario » et dans toutes ses interventions doit respecter et refléter l'esprit de La Politique d'éducation environnementale de l'Ontario, 2009.

C'est dans cette optique que cette politique souscrit aux trois objectifs de l'éducation environnementale :

1. L'enseignement et l'apprentissage. L'éducation environnementale permet aux élèves d'acquérir les connaissances et les habiletés dont ils ont besoin pour devenir des citoyens actifs et responsables sur le plan environnemental et de mettre en action ces connaissances et ces habiletés afin d'instaurer collectivement des changements durables.
2. L'engagement des élèves et les relations avec la communauté. Les élèves doivent participer activement à la préparation de leur avenir. L'engagement des élèves inclut la participation de tous les élèves à des activités compatibles avec une gestion responsable de l'environnement, l'expression de leurs points de vue dans la prise de décisions et le développement de la conscience morale face à l'importance de se questionner sur l'impact de celle-ci pour arriver à faire des choix judicieux au quotidien tout en s'impliquant de façon significative au sein de l'école et de la communauté.
3. Le leadership environnemental. En faisant appel aux principes d'éco responsabilité dans son fonctionnement, le Conseil scolaire peut servir de modèle d'entreprise citoyenne aux yeux des élèves et de la communauté élargie et établir ainsi la continuité avec les messages écologiques véhiculés par le curriculum de l'Ontario.

## ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) appuie le besoin de promouvoir l'apprentissage au sujet des questions environnementales, d'engager les élèves à participer activement dans la pratique et la promotion de la gestion éco responsable de l'environnement, à l'école comme dans la communauté. De plus, le CSPNE vise à conscientiser la communauté scolaire à l'impact que peuvent avoir leurs actions sur les populations futures ainsi que celles d'ailleurs. Le Conseil s'engage donc à fournir le leadership nécessaire en matière d'éducation environnementale en adoptant et en faisant la promotion de pratiques environnementales responsables dans l'ensemble du système, de sorte que le personnel, les parents, les membres de la communauté et les élèves privilégient un mode de vie durable et respectueux de l'environnement.